

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACON
Conseil Municipal du 22 mai 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le **01 JUIN 2023**
ID : 085-218502771-20230522-20230522001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, M. JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : Mme GÉNÉRO Françoise (donne pouvoir à M. GUIET Cyrille), M. FERRÉ Hervé, M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 17 mai 2023.

Madame Audrey BRIAUD a été désignée secrétaire de séance.

PRESTATION DE CONSEIL – MARCHÉ D'ASSURANCE
Délibération n° 2023-05-22-001

L'ensemble des contrats d'assurance de la commune a été renégocié au 1er janvier 2020. Le cabinet Delta Consultant avait été recruté afin d'établir le dossier de consultation et l'analyse des offres. Le montant de leur prestation s'est élevé à 2 040,00 € TTC. Grâce à cette renégociation, la commune fait des économies sur le poste assurances avec des conditions plus avantageuses.

Les contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2023 et le cabinet Riskomnium SAS (qui a repris la clientèle de Delta Consultant) nous propose son assistance pour lancer le nouvel appel d'offres. Le montant de leur proposition s'élève à 2 040,00 € T.T.C (1 700,00 € HT), incluant une assistance technique pendant la durée du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la renégociation et de la gestion des marchés d'assurances de la commune avec l'entreprise Riskorium SAS ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JR', is written over a circular red stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Saint-Vincent-sur-Gracq' and 'Vendée'.

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 22 mai 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 01 JUIN 2023

ID : 085-218502771-20230522-20230522002-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, M. JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : Mme GÉNERO Françoise (donne pouvoir à M. GUIET Cyrille), M. FERRÉ Hervé, M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 17 mai 2023.

Madame Audrey BRIAUD a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PRESBYTERE
Délibération n° 2023-05-22-002

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du presbytère a été attribuée au cabinet Benoît ROTTELEUR Architecte pour un montant de 35 020.00 € H.T avec un montant des travaux estimé à 340 000 € HT.

L'estimatif des travaux ayant été revu à la hausse (522 000 € HT) en phase APS, un premier avenant a été signé portant le montant du marché public de maîtrise d'œuvre à 53 766.00 € HT.

En phase APD, l'estimatif des travaux a été revu à la hausse (561 000 € HT). C'est pourquoi un nouvel avenant est proposé par le maître d'œuvre.

Montant initial du marché : 35 020.00 € HT
Montant du marché avec avenant n°1 : 53 766.00 € HT
Nouveau montant : 57 783.00 € HT
Soit un avenant de + 4 017.00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché de maîtrise d'œuvre du presbytère;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jannick RABILLÉ

